

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°93/7.5/22-12/11

| Nombre des membres | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 25 | 27 |

Date de la convocation : 15-12-2020
Date de l'affichage : 16-12-2020

OBJET :
SUBVENTION 2020
COMITE DES FETES

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX DECEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude BASCHIOU à Alain BAILLIEU, Véronique BONVICINI à Gilles TRAUJLET, Stéphane PIGNAN à Josiane ROSIER.

Absent :

Michel AUSSANAIRE.

Secrétaire de séance : Janine LHUILLIER

Par délibération 2020/52 du 27 juillet 2020, le Conseil Municipal décidait d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 84 000 € au Comité des Fêtes de la ville d'Aigues-Mortes. Compte tenu de la crise sanitaire COVID 19, les manifestations 2020 n'ont pu être réalisées.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal d'abroger cette délibération et de combler uniquement les besoins de gestion courante du Comité des Fêtes à échéance 2020 pour un montant de 5 600 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, à l'unanimité
-adopte la proposition

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

